

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**Autorisant l'occupation du Domaine Public Communal**

**ARRÊTÉ N° 2023-A-030**

**Le Maire de la Commune de VÉRAC,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1 et suivants ;  
**Vu** le Code du Commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,  
**Vu** le décret n° 97-646 du 31 mai 1997, relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif ;  
**Vu** la demande formulée en date du 19 juin 2023 de l'Association dénommée LOISIRS & DÉTENTE par laquelle Mme THOMAS Martine, Secrétaire de l'Association, sollicite d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser la manifestation nommée LA VÉRACAISE (Randonnées Pédestre et Trail)

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'occasion de la manifestation publique « LA VÉRACAISE (Randonnées Pédestre et Trail) » qui aura lieu :

- Au Boulodrome et à la Salle des Associations sis 39 Route de Gabarest 33240 VÉRAC le dimanche 25 juin 2023 de 08h00 à 18h00

Mme THOMAS Martine, Secrétaire de l'Association LOISIRS & DÉTENTE est autorisée à occuper les lieux suivants :

- Boulodrome et la salle des Associations de VÉRAC en vue d'y organiser la manifestation publique « LA VÉRACAISE »

**Article 2 :**

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du dimanche 25 juin 2023

**Article 3 :**

La demandeuse veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation.

**Article 4 :**

La mise en place de l'ensemble de ces dispositions sera assurée par les responsables de LOISIRS & DÉTENTE, dont Mmes KNOCKAERT Sophie et THOMAS Martine

**Article 5:**

La brigade de Gendarmerie de VILLEGOUGE est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Monsieur le Maire de VÉRAC,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de VILLEGOUGE,  
Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VÉRAC, le 19 juin 2023.

Le Maire  
M. Dominique BEC

